



*Équiper pour agir*

# FORMATION CSE PRISE DE MANDAT Du 22 au 26 Mai

*outiller au mandat*

POUR LES ÉLUS DES CSE, LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX  
ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LES STAGES S'IM-  
PLIQUER DANS LA CGT (EX ACCUEIL) ET PARTICIPER A LA VIE DE LA  
CGT (EX NIVEAU 1).

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Apporter aux élus des CSE , à partir de leur vécu, leur entreprise, les concepts économiques fondamentaux.
- Mesurer en quoi les comptes de l'entreprise peuvent permettre d'intervenir dans la gestion, en quoi ils sont des outils, des indicateurs de choix économiques et comment avec les salariés il est possible d'intervenir.
- S'approprier les droits du CSE, connaître son fonctionnement, son rôle économique.
- Valoriser la nécessité de connaître les droits existants pour bien les utiliser, et souligner l'importance d'en conquérir de nouveaux.
- Comprendre comment l'activité du CSE s'inscrit dans l'activité du syndicat.
- Mission et approche du rôle revendicatif (DP) au sein du CSE.

## CONTENU PRINCIPAL DE LA FORMATION

- Mission du CSE / approche légale et mandat syndical.
- Les élus CSE, acteurs de la démarche CGT.
- Porter les réclamations des travailleurs.
- Intervenir sur les choix de l'entreprise.
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Une politique sociale et culturelle émancipatrice pour les travailleurs.

## HORAIRES ET LIEU

- 8 h 30 à 17 h 00 le 1er jour, les horaires suivants seront déterminés en commun.
- A l'Union Départementale de la Mayenne, 17 rue Saint Mathurin à Laval (près de la salle polyvalente).

## MODALITES D'INSCRIPTION

**Au plus tard, un mois avant la date de début du stage**, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, économique et sociale, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).

**En même temps**, s'inscrire **impérativement** à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne (adresse sur fiche d'inscription).

**LE COUT DE LA FORMATION DES ELUS AU CSE EST PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSE. IL EST IMPERATIF D'AVOIR UN DEVIS SIGNE PAR LE CSE.**